

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 15 Mai 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Finale de la Coupe du Val de Marne Futsal

CHAMPIGNY CF 2 / VITRY ASC 1

Le jeudi 1^{er} juin 2023 à 20h30

qui se déroulera au Gymnase Auguste DELAUNE à Champigny/Marne, format 2x25 mn.

FUTSAL D2

25150451 : VERS L'AVANT / CITOYEN DU MONDE 2 du 13/05/2023

Courriel de CITOYEN DU MONDE du 12/05/2023, informant d'un forfait avisé de leur équipe suite à de nombreux joueurs blessés.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de CITOYEN DU MONDE 2.

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

25150447 : CHEVILLY LARUE ELAN 2 / KB FUTSAL 3 du 13/05/2023

Courriel de CHEVILLY LARUE ELAN du 12/05/2023, informant d'un forfait avisé de leur équipe.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de CHEVILLY LARUE ELAN 2.

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Appel de Feuille de Match

3^{ème} Appel de Feuille de Match et non réception de la Feuille de Match

Journée 18 D2 Futsal

25150472 : KB FUTSAL 3 – VITRY ASC 2 du 14/04/2023

La Commission décide, selon l'article 44.2 du RSG 94, match perdu par pénalité à l'équipe de KB FUTSAL 3 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de VITRY ASC 2 (3points, 0 but).